

# PROGRAMME FORMATION

## DPE SANS MENTION INITIALE

*Selon les exigences de l'annexe III de l'arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification*



### Durée totale de la formation

56 heures qui se composent de :

- 28 heures de formation théorique en FOAD
- 28 heures dont 7 heures de terrain dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés

### Objectif

Mettre à jour ses connaissances afin de réaliser des DPE dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des bâtiments à usage autre qu'habitation dans des immeubles à usage principal d'habitation.

### Prérequis

Maîtriser la langue française (lecture écriture)

### Matériel requis

Ordinateur et une bonne connexion Internet

### Moyens

LMS MOODLE

### Formateurs qualifiés

M. NAIT-SIDNAS Jurgurtha

M. NAIT-SIDNAS Massiles

M. TARIK Alik

### Contact

01 55 17 80 00

### Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine  
CS 40 177  
92 023 NANTERRE Cedex  
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6<sup>e</sup> étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 032 – V02 (25.07.25)

| Lieu de la formation terrain |  |
|------------------------------|--|
| Horaires                     |  |

## PREREQUIS A LA CERTIFICATION

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- soit un diplôme sanctionnant une formation de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail

## Contenu de la formation

### THEORIE

#### *Les généralités sur le bâtiment :*

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ou tout autre élément permettant d'estimer l'année de construction du bâtiment. Les informations contenues à ce sujet dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux ;
- Le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ;
- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation ;
- L'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements ;

#### *La thermique du bâtiment :*

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, y compris la notion de confort thermique en période estivale, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ;
- Le diagramme de l'air humide ;
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés-heures mensuels, la puissance, les énergies primaire, secondaire et finale, le flux thermique, la résistance thermique, la

#### Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine  
CS 40 177  
92 023 NANTERRE Cedex  
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6<sup>e</sup> étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 032 – V02 (25.07.25)

conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre ;

- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ;
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air et par ponts thermiques
- Les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels ;
- L'enveloppe du bâtiment :
- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ; – les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- Les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment, notamment la composition d'une paroi, y compris la présence et la caractérisation de l'isolation, la surface d'un mur, d'un plancher, d'un plafond, les caractéristiques d'une menuiserie, y compris sa surface et la présence d'un pont thermique ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment, y compris les différences entre bâtiment individuel et bâtiment collectif, et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;

#### *L'enveloppe du bâtiment :*

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- Les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment, notamment la composition d'une paroi, y compris la présence et la caractérisation de l'isolation, la surface d'un mur, d'un plancher, d'un plafond, les caractéristiques d'une menuiserie, y compris sa surface et la présence d'un pont thermique ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment, y compris les différences entre bâtiment individuel et bâtiment collectif, et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;

#### *Les systèmes :*

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels ou collectifs de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie, y compris des énergies renouvelables et notamment ceux présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements d'éclairage ;
- Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- Les auxiliaires des différents systèmes ;
- Les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;

#### **Campus Paris-Nanterre**

93 boulevard de la Seine  
CS 40 177  
92 023 NANTERRE Cedex  
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6<sup>e</sup> étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 032 – V02 (25.07.25)

- L'équilibrage des réseaux de distribution ;
- Les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- Les technologies innovantes ;
- Les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire
- La mise en place d'énergies renouvelables
- Les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les consommations en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment
- Les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements
- Les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment

### *Les textes réglementaires :*

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- Les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;
- Les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, notamment les critères de décence énergétique, de gel de loyer, d'audit énergétique réglementaire ;
- Les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments ;
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

## **PRATIQUE**

### *Mise en situation pratique*

- Une maison individuelle ;
- Un logement situé dans un bâtiment collectif
- Un logement construit avant 1948 ;
- Un logement neuf ;
- Un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation

### **Campus Paris-Nanterre**

93 boulevard de la Seine  
CS 40 177  
92 023 NANTERRE Cedex  
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6<sup>e</sup> étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 032 – V02 (25.07.25)

## TERRAIN

- Le terrain est pratiqué dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.

## EVALUATION FINALE

- Théorie : QCM avec seuil de validation à 75 %

## TARIF TH

1925€

### Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine  
CS 40 177  
92 023 NANTERRE Cedex  
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6° étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 032 – V02 (25.07.25)